



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PACTE
SOLIDARITÉS
ENFANCE

Le Pass colo est la nouvelle aide de l'État, allant de 200€ à 350€, valable l'année civile des 11 ans de votre enfant.

Pour bénéficier du Pass colo en 2024, votre enfant doit être né en 2013.

Le Pass colo est utilisable en une fois pendant les vacances scolaires sur des séjours de vacances de 5 jours et 4 nuits minimum.

Le Pass colo, calculé à partir du quotient familial, est cumulable avec les autres aides aux vacances et il est déduit directement du prix du séjour, vous n'aurez qu'à payer le solde restant à votre charge !

Pour tout savoir sur
le Pass colo,
retrouvez-nous sur

